



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
211	2006	08	10
	Y-A	M	D-J



Policy number and title:

**Commissioner's Directive 566-8 –
Searching of Staff and Visitors
Annex B of GL 566-8-1 – Letter to Inmate on Positive
Indication Using Non-Intrusive Search Tools**

Numéro et titre de la politique :

**Directive du commissaire n° 566-8 –
Fouille du personnel et des visiteurs
Annexe B des LD 566-8-1 – Lettre au détenu
concernant un résultat positif obtenu
au moyen d'instruments de fouille discrète**

Why was the policy changed?

The letter did not inform the inmate of his or her entitlement to make representation to the Visitor Review Board (VRB) within five (5) working days after a visitor's positive indication using non-intrusive search tools.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La lettre n'informait pas le détenu de son droit de présenter des arguments au Comité d'approbation des visiteurs (CAV) dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'obtention d'un résultat positif au moyen d'instruments de fouille discrète.

What has changed?

Page 2 of the letter.

Qu'est-ce qui a changé?

La deuxième page de la lettre.

How was it developed?

The new annex informs the inmate of his or her entitlement to five (5) working days from the date of the notification to make representations (verbally or in writing) on his or her visitor's behalf for consideration by the VRB in their decision.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

La nouvelle version de l'annexe précise que le détenu dispose de cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de l'avis pour faire valoir des arguments de vive voix ou par écrit au nom du visiteur, lesquels seront pris en considération par le CAV lors de la prise de décision.

Accountabilities?

All staff designated to conduct threat risk assessments and decisions in accordance with the Guidelines for Commissioner's Directive 566-8 – Searching of Staff and Visitors and Commissioner's Directive 770 – Visiting.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Tous les membres du personnel chargés de mener une évaluation de la menace et des risques et de prendre des décisions conformément aux lignes directrices ayant trait à la Directive du commissaire n° 566-8 – Fouille du personnel et des visiteurs et à la Directive du commissaire n° 770 – Visites.

Who will be affected by the policy?

Staff, inmates and inmate visitors.

Qui sera touché par la politique?

Le personnel, les détenus et les visiteurs des détenus.

Expected cost?

N/A

Quels coûts prévoit-on?

S.O.

Other impacts?

N/A

Contact:

Y aura-t-il d'autres répercussions?

S.O.

Personne-ressource :

Original signed by / L'original signé par

Assistant Commissioner / Commissaire adjoint,
Correctional Operations and Programs /
Opérations et programmes correctionnels